

DECLARATION COMMUNE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS A LA CONSULTATION SECTORIELLE SUR L'ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT AU MALI

Nous remercions vivement le Gouvernement du Mali pour l'opportunité offerte de cet échange constructif avec les partenaires, réunis les 3 et 4 décembre à Bamako, lors de la consultation sectorielle. Un tel échange, empreint de la volonté de s'associer aux efforts du Gouvernement du Mali, réanime l'espoir de tous les participants de pouvoir se réunir autour d'un programme national homogène, très ambitieux, mais invitant par son ampleur à une nouvelle qualité de coordination et de concertation.

L'ensemble des partenaires a apprécié le dossier soumis qui se caractérise par la pertinence des diagnostics, la clarté de la présentation de l'état des lieux, du cadre institutionnel, des contraintes et des opportunités du secteur de l'eau potable, des axes prioritaires et du contenu du programme d'investissement nécessaire pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) en 2015.

Une stratégie sectorielle cohérente est une condition indispensable pour le développement des secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement. Nous tenons ainsi à souligner l'importance que nous accordons à l'environnement juridique et institutionnel et aux modalités du transfert des compétences et du renforcement des services déconcentrés dans le cadre de la décentralisation.

Ces différents préalables sont, en effet, essentiels pour la poursuite de nos interventions et la mobilisation de ressources financières et techniques additionnelles. Nos futurs engagements seront également déterminés en fonction des assurances fournies par le Mali pour la pérennité des systèmes d'hydraulique villageoise, semi urbaine et urbaine.

L'approche du programme national de mobilisation des ressources en eau, présentée par la DNH lors de cette consultation, a mis en évidence que les

conditions définies sont favorables à la pérennisation des installations et permettent, dès lors, une mobilisation de ressources financières adéquates en encourageant la pratique d'une approche sectorielle, à l'instar des expériences menées au Mali dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Une expérience pilote de cette approche est en cours d'instruction dans la Première Région, avec l'appui de trois partenaires financiers. L'intérêt de cette approche sectorielle est de favoriser l'appui budgétaire, l'harmonisation des outils financiers et techniques des bailleurs de fonds dans le respect des procédures nationales, permettant l'augmentation de la capacité d'absorption. Nous nous engageons à progresser dans ce sens et à soutenir les efforts du Gouvernement du Mali.

En mettant l'accent sur l'importance d'une stratégie sectorielle cohérente, nous attirons également l'attention sur la nécessité d'une plus grande concertation sur les politiques sectorielles et d'une meilleure coordination des contributions de tous les acteurs du secteur, notamment les bailleurs de fonds (qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, institutions bancaires ou ONG), afin d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie à tous les niveaux : national, régional et communal.

Nous encourageons le Gouvernement du Mali à assumer pleinement le rôle de promoteur d'un tel environnement, en vue d'améliorer la transparence et la mobilisation des fonds. La coordination des bailleurs de fonds par l'Etat malien constitue, en effet, la conditionnalité indispensable d'une approche sectorielle.

Nous soulignons également toute l'importance de la gestion des ressources en eau, qui comporte nécessairement un lien avec l'assainissement, thème qui mérite une attention particulière compte tenu de la fragilité de l'environnement écologique du Mali.

Aussi, nous nous réjouissons de la prise en compte des questions d'assainissement liées à l'eau potable qui ont été intégrés dans les présentations et débats lors de la consultation. Les PTF partagent cette vision, qui fait de la prise en compte de l'assainissement un élément essentiel de durabilité dans toute politique d'accès à l'eau potable.

Nous souhaiterions, en conséquence, voir s'accroître la coopération interministérielle nécessaire dans ces domaines.

Nous avons pris acte de la volonté du Gouvernement du Mali de procéder à une restructuration profonde du cadre administratif et institutionnel du secteur de l'eau. Comme nous l'avons souligné précédemment, ce cadre constitue un élément clé pour nos futurs engagements.

Vu l'ampleur des réformes proposées et l'intérêt que nous leur accordons, nous nous félicitons de l'engagement du Gouvernement du Mali à organiser des concertations régulières. La prochaine sera l'occasion pour des nouveaux échanges qui porteront sur l'état d'avancement de certaines études annoncées lors de cette consultation (p.ex. l'Agence de l'Eau Potable et de l'Assainissement, la Société de Patrimoine, la Stratégie de Maintenance) ainsi que sur le dossier du secteur urbain.

Ce serait également une opportunité pour les Collectivités Territoriales de se mettre en valeur dans leurs nouvelles prérogatives de maîtrise d'ouvrage, en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Par ailleurs, cette concertation serait une occasion pour mesurer et faire le point sur les progrès enregistrés au niveau des transferts des compétences, du renforcement des capacités et des services déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement.

A travers cette déclaration commune nous confirmons clairement notre volonté de nous associer aux efforts du Gouvernement du Mali et d'intensifier la coopération, dans un esprit de transparence et d'ouverture.

Nous déclarons adhérer au Plan National d'Accès à l'Eau Potable et à la Stratégie de l'Assainissement et nous engageons à appuyer leur financement.

Nous sommes conscients de l'importance de notre contribution pour le développement du secteur. Nos engagements reflètent actuellement, et reflèteront au cours des prochaines années, le fait que le Mali est un pays prioritaire et que le secteur de l'eau et de l'assainissement constitue un des axes importantes de nos interventions.

Bamako le 4 décembre 2004